Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE D'ENTREVAUX

ARRETE MUNICIPAL N°129/2025

Objet : STATIONNEMENT SUR LA PLACE LOUIS MOREAU – PASSAGE DU 9ème E-RALLYE MONTE CARLO 2025.

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,

Vu la demande en date du 25 août 2025 de l'Automobile club de Monaco sollicitant trois places de parking sur la Place Louis Moreau à l'occasion du passage du 9ème E-RALLYE MONTE-CARLO 2025 le samedi 18 octobre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement sur trois places de parking sur la Place Louis Moreau pour le bon déroulement de cette manifestation.

ARRETE

Article 1 :

- Le stationnement sera interdit sur trois place de parking sur la Place Louis Moreau, (voir plan ci-joint), à partir du vendredi 17 octobre 2025 à 12 heures jusqu'au samedi 18 octobre 2025 à 13 heures.

Article 2 :

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE** (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE) dans **le délai de deux mois** à compter de sa notification.

Article 3 :

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera publié sur le site de la commune et adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie d'Entrevaux,
- L'automobile Club de Monaco.

Fait à Entrevaux, le 28 août 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT

géoportail

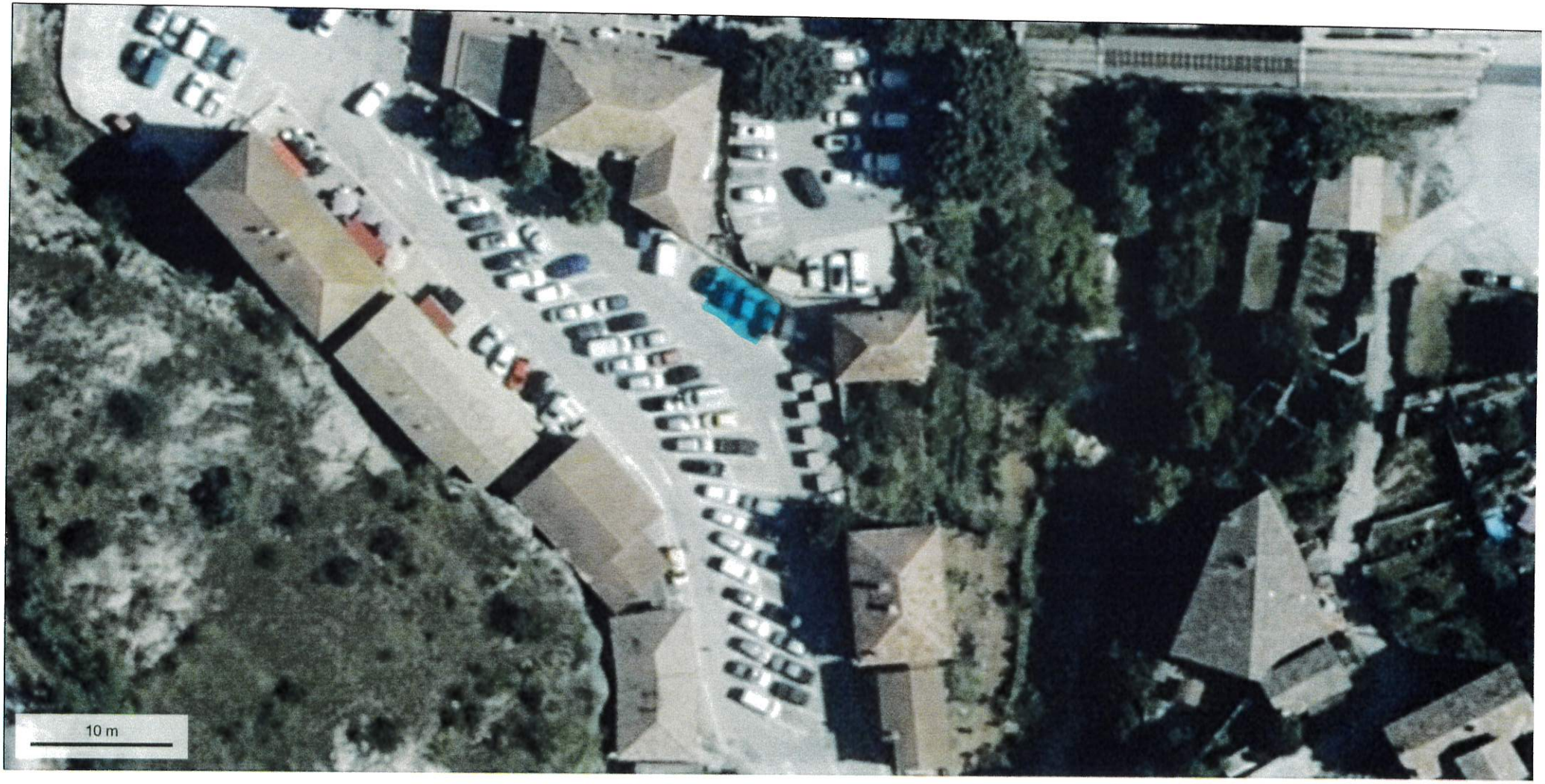

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 48′ 40″ E
Latitude : 43° 56′ 56″ N

Stationnement interdit du 17.10.25 à 12h
au 18.10.25 à 13 heures.